

Modalités d'inscription séjours et week-ends - Révision 3 du 13/3/2024

Le but de cette procédure est qu'un maximum de personnes participe aux séjours.

Par séjour, on comprend toutes les sorties avec au minimum 2 nuitées (transport inclus) et par week-end une sortie comprenant 1 nuitée.

Toutes les personnes désireuses de participer au séjour s'inscrivent sur le site à partir de la date indiquée.

A la fin de cette phase d'inscription, si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles, une gestion des priorités est établie comme suit :

Chaque adhérent a un nombre de points qui correspond au nombre de nuitées passées lors des séjours et week-end précédents déjà effectués et des séjours/WE dont l'inscription est validée (et qui donc auront lieu plus tard) en appliquant la règle :

1 nuitée = 1point

Ceci sur une période de **1 année calendaire glissante** c'est-à-dire de la date du jour jusqu'à une année en arrière.

Le tableau sera mis à jour à chaque fin de validation de nouvelle inscription et à chaque fois que l'échéance de 1 année sera dépassée pour les séjours passés (la date prise en compte sera toujours la date de fin d'inscription).

Les personnes les plus prioritaires seront celles qui auront le moins de points/nuitées. Donc plus le solde de points/nuitées est élevé, moins on est prioritaire.

Le tableau de gestion des priorités sera mis à jour à partir des inscriptions validées par l'encadrant et ceci dès la validation des inscriptions même si cette validation a lieu plusieurs semaines avant le début du séjour.

Les inscriptions à la carte sont systématiquement moins prioritaires que celles des adhérents à l'année.

La liste des participants au séjour et/ou WE est établie en prenant l'ordre de priorité du tableau.

Le tableau est présenté de la manière suivante : l'adhérent le moins prioritaire sera en haut du tableau, les plus prioritaires en bas.

Lorsque la liste des participants est complète pour le séjour ou WE, les autres inscrits passent en liste d'attente suivant le même ordre.

NB : L'éventuel conjoint de l'encadrant organisateur est prioritaire pour s'inscrire. De plus, pour l'encadrant, et lui seul, ce séjour ne sera pas comptabilisé en terme de points/nuitées.

S'il y a besoin de choisir entre des personnes de même priorité, on remonte au-delà de l'année calendaire glissante avec les mêmes critères, pour départager les personnes.

Ensuite la liste des inscrits ainsi que la liste d'attente (avec l'ordre de chacune des personnes en liste d'attente) sont envoyées à toutes les personnes inscrites.

Cas particulier : en cas de séjour incomplet, les adhérents venant compléter le séjour ne seront crédités que de la moitié des points/nuitées normaux.

Les participants au séjour ont 7 jours pour payer, de préférence par virement, en général 30 % du cout présumé du séjour, le solde sera versé en fonction d'un échéancier fixé par l'organisateur.

En cas de non-paiement dans ce délai ou de désistement, ils perdent leur place et sont remplacés par les suivants sur la liste d'attente.

Si une personne ne peut pas partir, quelle qu'en soit la raison, si elle peut être remplacée par une autre personne (ou si nous pouvons annuler sa place et nous faire rembourser), elle est remboursée, sinon, elle aura perdu les sommes versées.

Modalités d'inscription aux sorties raquettes à la journée :

Compte tenu du nombre limité de sorties raquettes à la journée (entre 2 et 4 sorties), la gestion des priorités sera effectuée par l'encadrant de manière à satisfaire le maximum de personnes.

Rappel : pour un bon fonctionnement du système de Gestion de priorité, il est impératif que les encadrants tiennent à jour sur le site STOM, la liste des personnes inscrites et validées aux séjours et/ou WE.